
**COMPTE-RENDU
SOMMAIRE**

PRESENTS : Mesdames et Messieurs

- P. FERCHAUD	- M. ADOLPHE	- JM. BABIN	- A. FRANCHI
- V. BETIZEAU	- JL. GENSAC	- E. RATISKOL	- JF. DANIEL
- R. PETIT	- A. MAGEAUD	- P. JUAN	- C. DUBOIS
- MM. ROUIL	- JC. DORIDOT	- F. BOTTON	- N. AFONSO CORREIA
- N. NICOLE	- S. LAPEYRADE TISON	- C. HERNANDEZ	- A.FRICAUD
- A. LAVOIES	- W. GENYK	- E. BARGIEL	- P. MONCHAUX
- JF. MOREL	- G. DITGEN		

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Monsieur DAUDENS représenté par Monsieur FERCHAUD
Madame RENOULEAU représentée par Madame RATISKOL

ABSENTE EXCUSEE NON REPRESENTEE :

Madame TOURNEUR

EST EGALEMENT PRESENTE :

Madame LACOUX, Attachée Territoriale

SECRETARE DE SEANCE : Madame Nathalie AFONSO CORREIA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- * Approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 14 mars 2022,
- 1. Accepte, à l'unanimité, la convention de partenariat avec la CARA pour la mise en oeuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement ; la participation de la CARA est fixée à 17 500 € pour le pilier 1 et à 21 325 € pour le pilier 3,
- 2. Accepte, à l'unanimité, la convention de partenariat avec la CARA pour la mise en oeuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement ; la participation de la CARA est fixée à 24 000 € - Pilier 2,
- 3. Adopte, à l'unanimité, la convention avec la CARA et la Chambre Départementale de l'Agriculture pour l'organisation d'un marché fermier le samedi 10 septembre 2022,
- 4. Accepte, à l'unanimité, le protocole d'accord avec la SAFER pour l'accès au portail Vigifoncier, plateforme en ligne de veille foncière,

5. Approuve, à l'unanimité, la participation de la commune au dispositif « petits déjeuners » dans les écoles et accepte la convention avec l'Education Nationale pour sa mise en œuvre à compter du 16 mai 2022 pour une durée de 7 semaines au bénéfice des enfants fréquentant l'accueil périscolaire à partir de 7 h,
6. Décide, à l'unanimité, de vendre des parcelles des anciennes serre municipales situées 10 rue du Pré du Canal :
 - . Menuiseries PAPIN – 17600 Saujon : 1 850 m² pour 80 938 €
 - . Société FMA de – 16220 Montbron : 2 154 m² pour 105 201 €

Les frais annexes, honoraires et taxes liés à ces ventes sont à la charge des acquéreurs.
7. Décide, à l'unanimité, la vente d'une serre horticole au prix de 1 000 € à la société SUDRE de Saujon,
8. Décide, à l'unanimité, de dénommer le tronçon actuel « route de la Justice » situé entre la rue de Saintonge et la rue du 14 juillet : rue du docteur Jean-Claude DUBOIS,
9. Détermine, à l'unanimité, les secteurs dans lesquels les propriétaires pourront être tenus de faire procéder à la recherche des termites ainsi qu'aux travaux de prévention ou d'éradication,
10. Accorde, à l'unanimité, sa garantie à DOMOFRANCE pour un emprunt de 1 874 501 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour la réalisation de 16 logements locatifs sociaux route de Cozes – Résidence les Rochers,
11. Accorde, à l'unanimité, sa garantie à DOMOFRANCE pour un emprunt de 725 587 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour la réalisation de 4 logements locatifs sociaux route de Cozes – Résidence les Rochers,
12. Décide, à l'unanimité, de participer à hauteur de 1 000 € au financement de l'œuvre mémorielle « le souffle » à Royan,
13. Informations :
 - . Communication des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal au Maire
 - . N° 2022/08 du 22 mars 2022 : Contrat d'entretien des 2 structures padel avec le groupe SAE Tennis d'Aquitaine du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 pour 3 000 € H.T. par an.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.



Saujon, le 25 avril 2022
Le Maire,

P. FERCHAUD